



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

L'ETAT MET À DISPOSITION DES NOUVEAU ÉLUS MUNICIPAUX UNE « BOÎTE À OUTILS POUR ENTAMER SEREINEMENT LEUR MANDAT

Collectivités locales

Publié le 03/06/2020

Malgré la crise sanitaire, la vie démocratique n'a jamais cessé. Grâce aux outils adoptés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les communes ont pu continuer à assurer des missions de service public essentielles.

Aujourd'hui, alors que les Conseils municipaux d'installation dans les 1^{er} tour des élections a été conclusif viennent de se tenir, le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales pour l'accompagnement des élus municipaux en mettant à leur disposition une « boîte à outils » pour répondre à toutes leurs interrogations. Cette série de documents

notamment destinée aux nouveaux élus, dont c'est le premier mandat

En effet, le 15 mars 2020, lors du premier tour des élections municipales, plus communes ont élu leurs conseils municipaux au complet. En raison de la crise le décret du 15 mai 2020, les nouveaux maires et leurs adjoints ont été élus du dernier. Pour la première fois, l'Etat met à disposition des municipalités une « [outils](#) » pour leur permettre d'appréhender leur prise de fonction de la manière possible.

Début de mandat : les 10 questions qui se posent : Qui sont les principaux du maire ? Quelles sont ses compétences ? Qu'est-ce qu'un projet de territoire ? Les réponses explicatives répondent aux premières questions des élus.

Guide du maire 2020 : ce guide, rédigé par la direction générale des collectivités locales (DGCL) en lien avec la direction de la modernisation et de l'administration (DMAT) et la direction générale des finances publiques (DGFIP), explique le rôle du maire avec ses équipes et ses partenaires, la gestion du budget, les règles qui s'appliquent...

Guide de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 : les dispositions de la loi permettent de revaloriser la fonction du maire et de renforcer ses pouvoirs.

Dossier de présentation des programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires : fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, d'États numériques et de l'Agence du numérique, l'ANCT est un nouveau partenaire des collectivités territoriales. L'ANCT apporte le soutien nécessaire pour faire réussir leurs projets de territoire.

Lien vers la plate-forme Aides-Territoires : cette plateforme regroupe les dispositifs financiers et d'ingénierie auxquels peuvent prétendre les collectivités territoriales et leurs partenaires locaux.

« Les premières semaines d'un mandat de maire sont décisives, et en même temps complexes à appréhender pour un élu dont c'est le premier mandat. Pour cette raison, nous mettons à la disposition des élus cette boîte à outils, qui se veut la plus pédagogique et la plus complète possible afin de les accompagner dans leur engagement, essentiel à la démocratie » ont déclaré aujourd'hui les ministres Jacqueline Gouraud et Sébastien



Ces contenus peuvent vous intéresser



Communiqué de presse

22/05/2020

**Les déménagements et
visites immobilières
sont désormais
autorisés en dehors de
son département et à
plus de 100km de sa
résidence**





Communiqué de presse

20/05/2020

**Fonds européens : l'Etat
et les régions répondent
ensemble à la crise et
entament formellement
la négociation avec la
Commission
européenne pour
2021-2027**



Communiqué de presse

20/05/2020

**À partir du 1er juin, les
assemblées générales
de copropriété pourront
avoir lieu de manière
complètement
dématérialisée**



